

# BUDGET 2019

## DE LA NÉCESSITE DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA DYNAMIQUE TOULOUSAINE

LE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019 A ÉTÉ VOTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LES BASES DES ENJEUX DÉGAGÉS LORS DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE PRÉSENTÉ LE 20 MARS 2019.

LES CHOIX FORMULÉS POUR 2019 ONT ÉTÉ ÉTABLIS SUIVANT 3 OBJECTIFS

|   |             |
|---|-------------|
| <b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>                                 | 5 930 000 € |
| <b>DÉPENSES</b>   |             |
| Charges à caractère général                                     | 1 644 150 € |
| Charges de personnel  | 2 890 000 € |
| Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) | 53 000 €    |
| Autres charges de gestion courante                              | 829 700 €   |
| Charges financières   | 7 900 €     |
| <b>RECETTES</b>   |             |
| Produits des services, du domaine (restauration, crèche,...)    | 380 550 €   |
| Impôts et Taxes   | 3 774 000   |
| Dotations, subventions, participations (CAF, Etat, ...)         | 1 049 100 € |

# OBJECTIF 1

## MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUT EN MAINTENANT LE NIVEAU ET LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS AUX HABITANTS.

■ La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. L'État a imposé aux 322 plus grandes collectivités de contractualiser pour maintenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%

Même si Saint-Alban n'est pas concernée, la volonté est de tendre vers cet objectif.

Les charges de personnel représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement. Si cette dépense paraît représenter une charge conséquente sur le budget communal, c'est qu'elle est adossée en grande partie à des services primordiaux (une partie de l'accueil de loisirs, crèche, restauration scolaire et ATSEM) qu'il convient de maintenir et renforcer. La maîtrise de ce poste de dépenses est limitée dans la mesure où, mécaniquement et au titre du « glissement vieillesse et technicité », elle augmente en moyenne de 2% par an.

*Ceci est d'autant plus vrai sur l'année 2019 dans la mesure où le Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), engagé en 2016 par l'Etat induit de nouveaux effets quant à la revalorisation des points d'indices de certains agents. Le gouvernement a également décidé de promouvoir au 1er février 2019 en tant que catégorie A les agents occupant des emplois d'assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants.*



Les charges à caractère général comprennent les fluides (eau et énergie), les prestations de services (75% pour la prestation dédiée à l'accueil de loisirs) et diverses fournitures et matières premières nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment les subventions aux associations ainsi que les diverses participations et cotisations à des organismes extérieurs (SDEGH et Syndicat Hersain Bocage).

Frais financiers liés aux emprunts

■ DÉPENSES DE PERSONNEL

■ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

■ FRAIS FINANCIERS

■ CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Afin d'intégrer une meilleure responsabilité dans l'utilisation des deniers, le Conseil Municipal a décidé de :

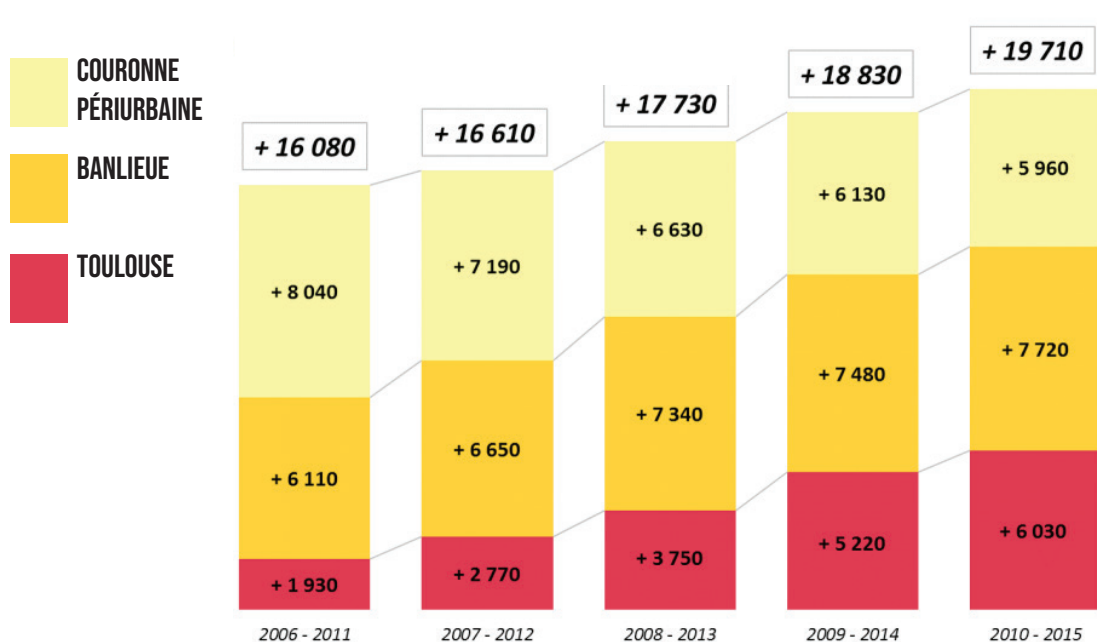
- Demander un effort sur les frais de fonctionnement de chacun des services, qui entament au budget primitif 2019 des économies à hauteur de 3 à 4% en moyenne.
- Stabiliser l'enveloppe attribuée aux associations
- Baisser les indemnités des élus de 10%

Les efforts réalisés sur la section de fonctionnement permettent de projeter une maîtrise à hauteur d'1,3% à l'horizon 2021.

# OBJECTIF 2

## DÉGAGER UN AUTOFINANCEMENT SUFFISANT À RÉPONDRE EN TOUTE AUTONOMIE AUX BESOINS DES NOUVELLES POPULATIONS CONSTITUÉES SUR LA COMMUNE

■ L'Aire Urbaine Toulousaine accueille environ 20 000 personnes chaque année. Ce tropisme bénéficie naturellement à la Commune de Saint-Alban, qui doit adapter ses ressources aux enjeux en cause.



■ L'autofinancement correspond à l'épargne dégagée par la Commune dans sa gestion courante, cet excédent permettant à la fois d'être consacré aux dépenses d'équipement (d'investissement) et à la mobilisation d'une capacité d'emprunt.

Afin de combler ses besoins propres, la Commune compte de manière traditionnelle sur plusieurs leviers : **les dotations (apportées par l'État), les produits du domaine (locations de terrains et bâtiments communaux), la fiscalité.**

**Les dotations de l'État** (au premier rang desquelles la Dotation Globale de Fonctionnement) sont en baisse depuis quelques années. Au surplus et ajoutés à la suppression de la taxe d'habitation à terme pour tous, ces éléments **montrent la volonté de l'État de transférer la responsabilité aux Communes (et donc en premier lieu aux contribuables locaux)** de mobiliser de nouveaux leviers de ressources.

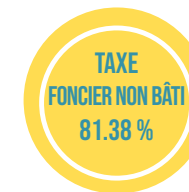
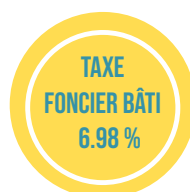
| 2016     | 2017     | 2018     | 2019     |
|----------|----------|----------|----------|
| 396 206€ | 314 740€ | 286 261€ | 254 785€ |



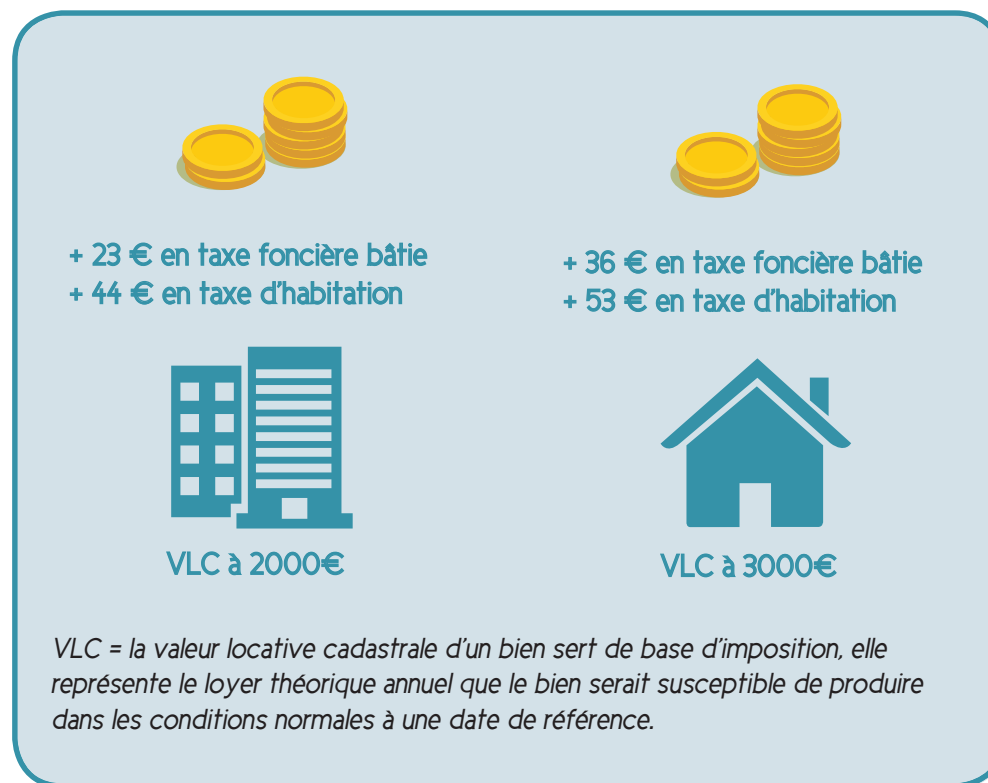
# OBJECTIF 2

## DÉGAGER UN AUTOFINANCEMENT SUFFISANT À RÉPONDRE EN TOUTE AUTONOMIE AUX BESOINS DES NOUVELLES POPULATIONS CONSTITUÉES SUR LA COMMUNE

- Les élus communaux ont donc pris la décision d'augmenter la fiscalité des ménages saint-albanais pour l'année 2019, tout en restant dans des taux relativement bas en comparaison de ses voisins métropolitains et en maintenant **un effort fiscal proportionnel à l'ensemble des redevables**.  
Les taux des impôts locaux votés pour 2019 sont les suivants :

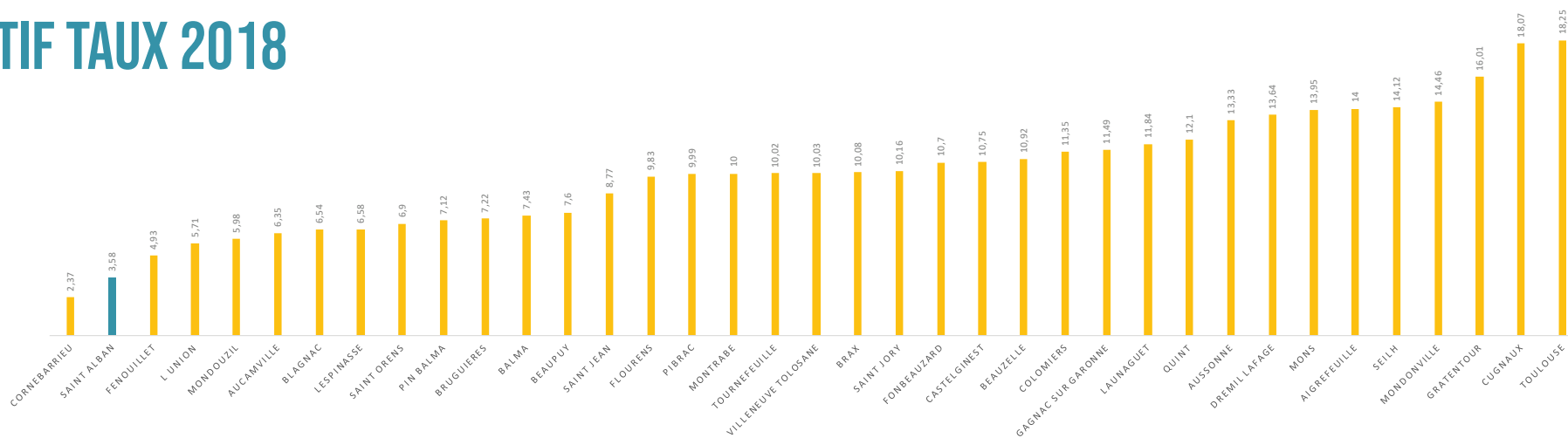


### ÉVOLUTIONS MOYENNES DES COTISATIONS DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXE FONCIÈRE BÂTI

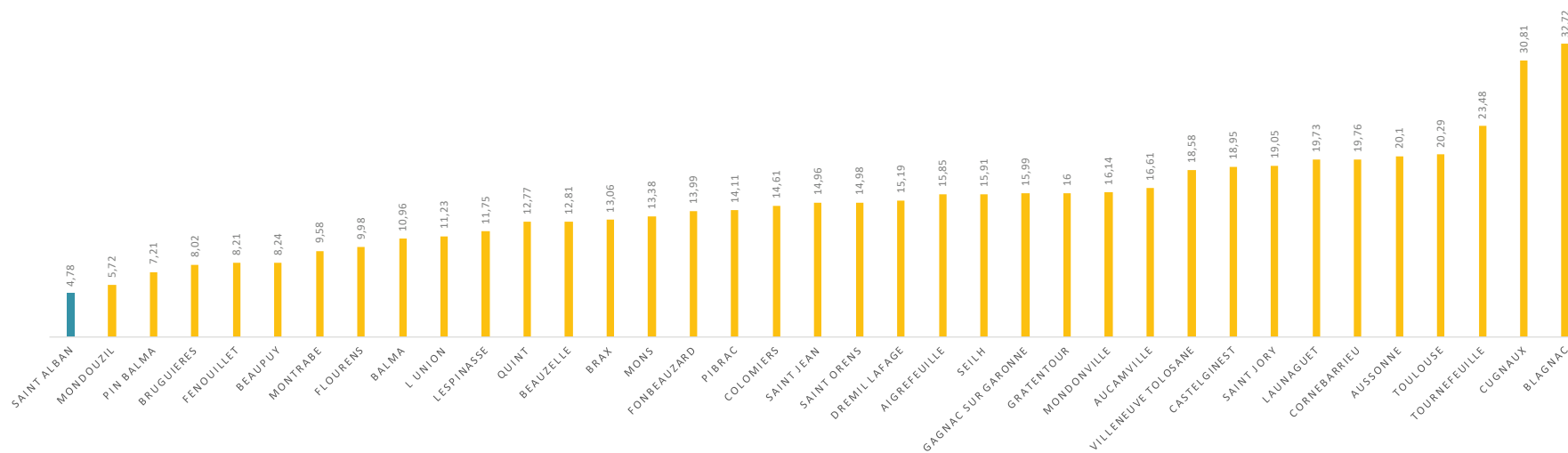


# COMPARATIF TAUX 2018

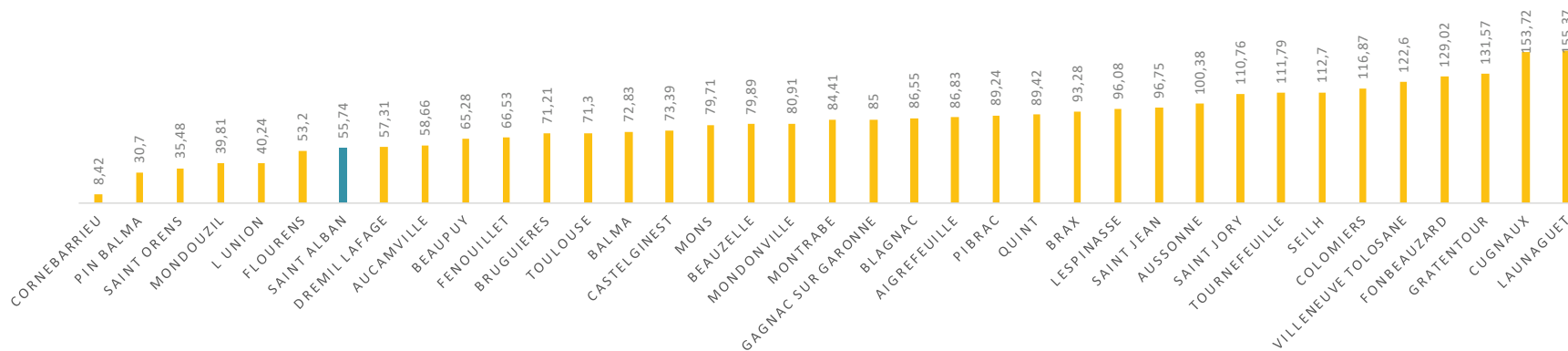
## TAXE D'HABITATION



## TAXE FONCIER BÂTI



## TAXE FONCIER NON BÂTI



# OBJECTIF 3

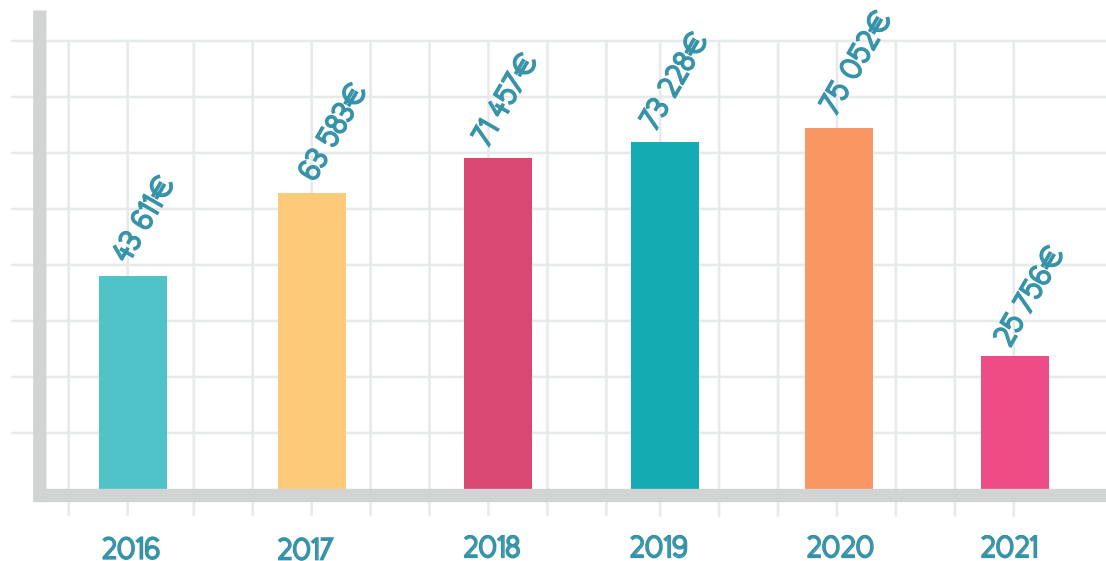
## MAINTENIR UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SUFFISANT À RÉPONDRE AUX ENJEUX D'AVENIR

■ L'encours de dette à Saint-Alban est bas : à **130.21 euros** par habitant contre **913 euros par** habitant au niveau national.

Corrélié au désengagement de l'État et ses nouvelles exigences en matière réglementaire, les possibilités d'investissement dans les conditions actuelles sont à sécuriser. D'autant qu'au-delà des divers travaux nécessaires pour le maintien des équipements communaux, ces dépenses sont incontournables afin de répondre à la fois à des besoins de dimensionnement de la population, mais également de développement durable.

Allié à la constitution d'un niveau d'autofinancement, ces indicateurs vont permettre à la fois à la Commune d'emprunter si les équipements le nécessitent, mais également à préserver la Trésorerie immédiatement disponible au budget (plus d'un million d'euros en investissement).

### ENCOURS DE LA DETTE



## LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

- Mise en conformité de l'ensemble des établissements recevant du public sur la Commune - obligatoire (plus de 600 000 euros sur deux années)
- La maîtrise d'œuvre (70 000 euros) pour la rénovation de l'école Peyronnette en 2021 (695 000 euros)
- Enfouissement réseaux télécoms rue Bernard Amiel (plus de 120 000 euros) en vue du réaménagement de la voie en 2020
- Les travaux de l'école Jean Jaurès (transformation en classes pour 660 000 euros)
- La maîtrise d'œuvre (35 000 euros) de la nouvelle bibliothèque, pour une réalisation des travaux en 2021 (300 000 euros)

### DÉPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT PROJETS 2019

Travaux divers bâtiments communaux, provision coût d'acquisition foncière collège  
**> 3 321 686 €**